



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Allemagne

Question écrite n° 100388

Texte de la question

L'Institut Goethe, élément emblématique de la politique culturelle allemande, a contribué à la réconciliation des peuples après la Seconde Guerre mondiale. Outre les cours de langue et les rencontres avec des personnalités culturelles et politiques, l'existence de bibliothèques constituées avec compétence et fixées par des spécialistes bien formés ont contribué à des échanges durables entre nos deux pays. Aujourd'hui, ce travail patiemment mis en oeuvre est menacé par des mesures de réduction de moyens et des changements structurels. Des fermetures et des réductions d'activité des Goethe Instituts en Europe sont projetées au profit de redéploiements en Chine, en Inde, au Moyen-Orient. La même démarche est engagée pour les instituts culturels de Grande-Bretagne, de France, d'Italie, d'Espagne, le tout s'inscrivant dans une réorientation stratégique mondialiste. M. Daniel Paul appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences d'une telle évolution et l'émotion qu'elle suscite. Il lui demande comment il compte intervenir, afin que les Goethe Instituts puissent poursuivre leurs activités.

Texte de la réponse

L'Institut Goethe est amené à modifier les modalités de sa présence culturelle et linguistique en Europe occidentale, sans pour autant renoncer à promouvoir et à diffuser la langue et la culture allemandes. Nos partenaires allemands, aussi bien le ministère allemand des affaires étrangères (Auswaertiges Amt) que l'administration de l'Institut Goethe, ont un réel désir de développer et pérenniser leurs six instituts (Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Toulouse). En revanche, compte tenu des contraintes financières qui pèsent actuellement sur le budget de l'administration centrale de l'Institut Goethe basé à Munich, il est demandé à l'ensemble des Instituts Goethe présents sur le sol européen de réduire certaines dépenses de fonctionnement. Les autorités allemandes n'envisagent donc pas la fermeture d'Instituts Goethe en France. Tout est mis en oeuvre par ailleurs pour favoriser la relation franco-allemande. La coopération entre les réseaux d'établissements culturels français et allemands a connu depuis 2002 un essor continu, fruit d'une politique volontariste et concertée entre la DGCID (direction générale de la coopération culturelle et du développement) et ses partenaires allemands. Elle s'est développée autour de nouvelles initiatives comme le fonds pour les programmes culturels en pays tiers, les échanges de personnels culturels et les colocalisations d'établissements culturels français et allemands. Un premier séminaire franco-allemand, organisé à Paris en novembre 2005, a permis de dresser un bilan globalement positif de ces premières expériences et de confirmer la volonté commune de les étendre. Lancé en 2003 à l'occasion de la célébration du 40e anniversaire du traité de l'Elysée, le fonds de financement franco-allemand pour les programmes culturels en pays tiers a encouragé pour la troisième année consécutive des initiatives de coopération franco-allemande à l'étranger en 2006. Compte tenu de l'écho favorable qu'ont rencontré les premières éditions auprès des réseaux culturels des deux pays et au vu des nouvelles impulsions dans la collaboration franco-allemande dans les pays tiers, engendrées par les diverses manifestations communes organisées, les ministères des affaires étrangères des deux pays ont confirmé leur désir de mettre en place à nouveau, pour l'année 2007, un fonds de financement des projets communs et de poursuivre leur coopération sous la forme de programmes culturels dans les pays tiers, que ce

soit en Europe ou dans d'autres continents. La dotation du fonds s'élève dorénavant à 600 000 euros (en augmentation de 50 % depuis sa création en 2003). Enfin, on assiste depuis quelques années à des expériences de colocalisation d'établissements culturels français et allemands, selon des modalités diverses, tant en Europe (Luxembourg, Glasgow, Palerme), qu'ailleurs dans le monde (Santa Cruz, Ramallah, Lahore). D'autres projets d'implantations communes sont à l'étude, notamment à Valparaiso, Yokohama et Porto.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100388

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7412

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 79